

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU MARDI 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le quinze du mois de décembre à 18 H 30, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;
Mrs et Mmes FIEVEZ. DAYE. VASTERSAEGHER. HAUMONT. Echevins ;
Mrs et Mmes SCHOLLAERT. DE SMET. JEANMART. ROSSAY. LECHENE. FERNANDEZ-CORRALES. DAVID. DECORT. LIEDS. SAUVAGE. GAILLY. PAUL. SMETS. BRANCART. DETRY. SIMON. PHILIPPART. SNOECK. Conseillers Communaux
Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S.
MR Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Monsieur l'Echevin CANART et Monsieur le Conseiller MANZINI sont absents et excusés .

Monsieur l'Echevin RENARD et Madame la Conseillère ROOBAERT arriveront en cours de séance.

Avant d'aborder les points prévus à son ordre du jour, l'Assemblée respecte une minute de silence à la Mémoire de Monsieur Léon Gehain, ancien Echevin de la Commune de Ronquières, du 3 janvier 1959 au 31 décembre 1964.

Monsieur le Président signale également à l'Assemblée le décès du papa de Monsieur le Conseiller Nino MANZINI.

A 18 H 40, l'Assemblée aborde en séance publique, l'examen des points prévus à son ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

1 CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

A *Budget pour l'exercice 2010 - Approbation*

Madame la Présidente présente alors en détail le budget pour l'exercice 2010 du C.P.A.S.

Elle est aidée en cela par Madame Katia Messina, Receveuse du C.P.A.S.

A l'issue de cette présentation, les Conseillers Decort et Brancart posent une question au sujet de l'aide accordée aux demandeurs d'asile et Madame la Conseillère David fait remarquer que :

- La dotation au C.P.A.S représente 12,4 % du budget de la Ville ;
- Que le fonds de l'aide sociale stagne depuis quelques années et qu'il faudrait trouver de nouvelles sources de financement ;
- Que l'aide aux loyers et l'aide sociale ne bougent pas alors que la précarité augmente de manière générale au sein de la société civile ;
- Que l'octroi de chèques repas coûte 4.000 € en frais de fonctionnement même si cette façon de faire est à l'étude en 2010 ;
- Que la Maison de Repos présente toujours un déficit important ;
- que les frais de personnel ont augmenté de 20.000 € même si il n'y a plus de coordinateur à la Maison de Repos .

A cet égard, Madame la Receveuse du C.P.A.S signale qu'il a fallu adapter les horaires à la Maison de Repos et qu'il est devenu très difficile d'avoir des articles 60 et donc que le C.P.A.S. a été obligé d'engager du personnel contractuel qui coûte plus cher.

Madame la Conseillère David demande si par rapport à la sous-traitance alimentaire on a une idée du prix de revient d'un repas.

Madame la Présidente du C.P.A.S. répond que ce sera moins cher qu'aujourd'hui : 4,7 € au lieu de 5.

Madame la Conseillère David fait remarquer la somme importante au niveau de la dette (suite aux travaux à la Maison de Repos) et demande si tout sera mis en œuvre pour essayer d'obtenir des compléments de subsides.

Madame la Présidente répond que le C.P.A.S. a déjà décidé d'inviter le responsable des subsides pour essayer de savoir si il est encore possible d'en obtenir.

Si il y a de bonnes nouvelles, il y aura des adaptations à la première modification budgétaire.

Madame la Conseillère David : par rapport au phasage de la Maison de retraite, je voudrais vous inviter à continuer la chasse aux subsides.

Madame la Présidente du C.P.A.S. une circulaire va sortir en janvier. Je l'attends avec impatience. Notre objectif est d'au moins obtenir 50 % de subsides pour la rénovation de notre Maison de retraite.

Madame la Conseillère David : en ce qui concerne la réinsertion professionnelle, je vois que pour les articles 61 vous avez prévu 40.000 € en 2009 et seulement 8.000 en 2010. Combien en avez-vous actuellement ?

Madame la Présidente : un seul. Rappelons toutefois que l'agent d'insertion ne place pas que des articles 61. Il s'occupe aussi des Activa. Il est clair que nous attendons de sa part des résultats.

Madame la Conseillère David : en ce qui concerne la crèche et les Maisons Communales de l'Accueil et de l'Enfance, nous constatons des déficits importants. Remarquons au passage que les déficits pour les 2 dernières maisons communales de l'Accueil et de l'Enfance sont très élevés par rapport à ceux de la crèche.

Monsieur le Président : nous savons bien que cela coûte cher mais nous voulons réellement assurer ce service à la population.

Madame la Présidente : en ce qui concerne les titres services, il est clair que nous allons remodeler, redynamiser ce service. Ce sera une de nos priorités même si l'image de marque du C.P.A.S. en la matière n'est pas très bonne. Cette année 2010 sera celle du renouveau des titres services du C.P.A.S.

Madame la Conseillère David : il y a quand même quelques très bons points dans ce budget comme par exemple les chèques sports à charge du C.P.A.S ou le projet de guidance énergétique. Très bien aussi à l'extra pour les 50.000 € prévu afin de restaurer les maisonnettes qui sont forts utilisées. Très bien aussi de s'inquiéter du stockage des denrées alimentaires.

Madame la Présidente explique alors les phases de l'éclairage des abords de la Maison de retraite. Les plans seront envoyés à la Conseillère David. On passe alors au vote et le budget extraordinaire du C.P.A.S pour l'année 2010 est approuvé par 17 voix pour et 5 abstentions des Conseillers I.C. - Ecolo.

Le budget ordinaire étant approuvé par 18 voix pour et 4 abstentions des
Conseil Communal du 15 décembre 2009

Conseillers I.C.

2 REGIE FONCIERE COMMUNALE

Budget de l'exercice 2010 - Approbation

Le budget précité est adopté à l'unanimité.

3 FABRIQUES D'EGLISES DE L'ENTITE

Tous les objets relatifs au point précité sont adoptés à l'unanimité :

A *Budgets pour l'exercice 2010 - Avis à émettre*

B *Fabrique d'Eglise St Géry à Braine-le-Comte
Budget de l'exercice 2009 - M.B. n° 3 - Avis à émettre*

C *Travaux de rénovation de l'installation électrique à l'habitation rue Père
Damien, 6 (Fabrique St Géry de Braine-le-Comte)
Avis à émettre*

D *Fabrique d'Eglise St Géry de Ronquières
Installation du chauffage central dans l'ancien presbytère - Décision
d'attribution du marché.
Avis à émettre*

4 FINANCES COMMUNALES

A *Budget de l'exercice 2010 - Approbation*

Monsieur l'Echevin Renard et Madame la Conseillère Roobaert entrent en séance.

Monsieur le Député-Bourgmestre, en charge des Finances, présente alors dans le détail, les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2010.

Il passe ensuite la parole aux Conseillers Communaux :

Madame la Conseillère Decort : si effectivement des bonis se dessinent (et que vous obtenez effectivement les arrivées d'argent prévues) n'oublions pas nos pompiers. Par ailleurs, je constate qu'il y a très peu d'argent prévu à notre budget en formation.

Monsieur le Président évoque alors la problématique de la réforme des services incendie. Il estime qu'en raison des difficultés financières tant au niveau fédéral qu'au niveau régional, cette réforme ne deviendra effective que dans, au plus tôt, 2 ans.

Conseil Communal du 15 décembre 2009

Madame la Présidente du C.P.A.S., Echevine du Personnel, confirme qu'il y a toujours eu suffisamment d'argent pour les formations.

Madame la Conseillère Decort : au niveau de la C.C.A.T.M., quant est-il des jetons prévus ?

Monsieur le Président : il n'y a pas encore eu de décision formelle au Conseil Communal à cet égard.

Madame la Conseillère Decort : avons-nous une idée du coût total de la location des parkings destinés aux navetteurs ?

Monsieur le Président : oui, les deux parkings S.N.C.B. nous coûtent +/- 9.000 € par an en location mais il est vrai que nous avons supporté une partie des aménagements.

En ce qui concerne la rue des Frères Dulait, c'est 1.500 € par an et nous avons fait les travaux nous-mêmes.

En ce qui concerne les Etablissements Delescolle, c'était au départ 1.500 € par an mais ce sera gratuit cette année-ci et il est vrai que là aussi, les aménagements nous ont coûté +/- 20.000 €.

En ce qui concerne les trois derniers parkings que nous allons bientôt ouvrir, nous avons prévu pour +/- 37.000 € de travaux d'aménagement. Celui qui appartient à Haute Senne Logement à la rue des Déportés sera concédé gratuitement et pour les autres nous avons prévu +/- 1.500 € de redevance annuelle.

Monsieur le Conseiller Brancart : pour le Clos du Vertbois j'ai vu qu'il y avait 3.000 € prévu en aménagements divers.
Avons-nous prévu des frais de fonctionnement ?

Madame l'Echevine Haumont : le Clos du Vertbois est devenu une réserve naturelle domaniale, elle est donc gérée par la Région Wallonne qui supporte les frais de cette gestion.

Monsieur le Conseiller De Smet : je vois qu'à l'extraordinaire, vous avez 2 projets au niveau des terrains de football : 1 au Poseur et l'autre à Ronquières .
Ne serait-ce pas plus intéressant de prévoir directement l'achat d'un terrain synthétique à Ronquières ?
Les terrains traditionnels coûtent en effet beaucoup plus chers à l'entretien et en hiver on ne peut pas jouer beaucoup dessus.

Conseil Communal du 15 décembre 2009

Monsieur l'Echevin Daye : au Poseur, il est effectivement nécessaire d'avoir absolument un terrain synthétique. Pour Ronquières, nous allons vous présenter un dossier beaucoup plus global, il faut en effet refaire la cafetaria et étudier la possibilité de réaliser un terrain en zone inondable. Le deuxième terrain à aménager sera en synthétique ou pas : cela dépendra aussi des subsides d'infraports.

Monsieur l'Echevin Renard : j'espère qu'on trouvera enfin une solution pour Ronquières qui attend depuis 40 ans un bon terrain.

Monsieur le Conseiller Schollaert : nous avons encore une réserve de terrains pour une piste d'athlétisme et un terrain de football derrière le magasin Atrea.
Ne l'oubliez pas.

Madame la Conseillère Simon : vous prévoyez 900.000 € pour la réfection du Poseur.
La buvette va-t-elle également être refaite aux frais de la Commune ?
Merci de nous expliquer l'historique de la situation actuelle.

Monsieur l'Echevin Daye : Après avoir rappelé l'origine et les termes de la convention avec le Stade Brainois, signale que le dossier sera globalement confié à un auteur de projet qui nous fera des propositions.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : je voudrais vous faire part de mon inquiétude par rapport à la nécessité de terminer, au plus vite, les réparations du pertuis de la Braînette.
Attention aux inondations en centre-ville. Rien n'est prévu à cet égard au budget. N'oubliez pas non plus les bassins d'orage : rien n'avance auprès de l'Igretec !.

Monsieur le Président : nous n'avons pas perdu de vue ce dossier.
Bien au contraire.
Nous n'arrêtons pas en effet de relancer l'auteur de projet qui n'a toujours pas été payé puisqu'il n'obtient pas de résultat.
Dès que les permis auront été accordés, nous prévoyons des crédits en modification budgétaire pour réaliser les travaux.

Monsieur le Conseiller Schollaert : merci Monsieur le Président pour vos brillants exposés.
A la Commission Consultative des Finances tout d'abord où vous nous avez fait une analyse détaillée de la circulaire budgétaire et où vous nous avez présenté les grands axes de ce budget 2010.
Aujourd'hui ensuite il est difficile d'aller plus loin.

Conseil Communal du 15 décembre 2009

Vous savez que je suis comme Saint Thomas qui n'a cru que ce qu'il a vu, je vais donc ignorer la bonne nouvelle attendue par Monsieur le Président (+ 850.000 € annoncé à l'I.P.P. pour le compte 2009) pour vous présenter mon analyse de ce budget 2010.

A première vue donc, nous nous trouvons dans une situation financière brillante due à votre bonne gestion.

Très bien tout d'abord pour votre budget extraordinaire qui comme les autres années est imposant, important mais pas inquiétant.

Votre dette, vous l'avez dit tourne autour des 15 % : c'est très acceptable et donc les gros investissements (+/- 10 millions d'euros) que vous envisagez en 2010 peuvent se poursuivre.

Pour 2011 et 2012, nous verrons car vous aurez alors de très gros dossiers comme la création de notre piscine et la rénovation de l'Hôtel de Ville et du Centre Culturel.

En ce qui concerne le service ordinaire, même si la croissance des dépenses est proche de zéro comme conseillé par la Tutelle, nous constatons que le budget propre est en déficit de plus ou moins 110.000 €.

Vous ne réalisez en effet votre équilibre qu'en utilisant le tiers du boni des exercices antérieurs.

Faites attention car cela veut dire que pour cet exercice propre, vous avez prévu de dépenser plus que ce que vous n'attendez.

Vous êtes à la merci d'un dérapage.

Je constate une très légère augmentation des dépenses de personnel. Cela vous permettra sans doute de continuer à « statutariser » une partie de ce personnel.

En ce qui concerne les recettes du Fédéral (I.P.P. + précompte immobilier), vous nous annoncez qu'elles pourraient être supérieures aux prévisions. Avant c'était le contraire !

Avez-vous une idée de jusqu'à quand cette récupération (du retard dans les paiements) se fera ?

Monsieur le Président : non, la seule chose dont nous sommes à peu près sûrs c'est qu'il y aura plus de recettes lors de l'exercice 2009 que ce qui avait été annoncé.

Monsieur le Conseiller Schollaert : en conclusion on peut dire que même si comme Madame la Receveuse Communale, on peut penser que pour

Conseil Communal du 15 décembre 2009

terminer la législature en forme,- il aurait peut-être fallu faire des économies dès à présent - ce budget est techniquement très bien fait. Nous partageons par ailleurs aussi une grande partie de vos choix politiques.

C'est pourquoi le groupe I.C. votera votre budget extraordinaire mais s'abstiendra à l'ordinaire.

Juste quelques petites remarques pour terminer :

- Quant allez-vous réunir la Commission Informatique ?

- Il y a au service des travaux beaucoup des « mini-pelle » Cela nous coûterait sans doute moins cher de faire parfois appel au privé.

- Vous avez prévu 2 défibrillateurs. Ne faudrait-il pas en acheter pour les clubs sportifs ?

- Enfin, vous conviendrez avec moi qu'il est nécessaire de prévoir l'isolation phonique de cette salle !.

Monsieur le Conseiller Brancart : j'apprends que nous avons + 100.000 € pour le fonds des communes.
Cela n'a pas été dit à la Commission des Finances.

Monsieur le Président : nous n'avons eu l'information qu'après.

Madame la Conseillère David : quid des dividendes d'électricité et de gaz ? Ils ne vont certainement pas diminuer.

Monsieur le Président : en fait, ces dividendes sont prévus à deux endroits différents car nous dépendons de 2 Intercommunales différentes : I.G.H. pour le gaz et Sedilec pour l'électricité.

On passe alors au vote et le budget extraordinaire de l'exercice 2010 est adopté à l'unanimité. Le budget ordinaire est voté quant à lui par 19 voix pour des Conseillers M.R. - P.S. 5 abstentions des Conseillers I.C. et 1 non de la Conseillère Simon (Ecolo).

B *Primes communales*

Modalités pratiques d'octroi d'une prime à l'installation d'un système photovoltaïque

Modification

Le Conseil Communal vote cette modification à l'unanimité.

La Conseillère Simon demande de prévoir aussi une prime à l'isolation. Elle insiste sur le fait que cette prime serait alors accessible à tout le monde.

Conseil Communal du 15 décembre 2009

Monsieur le Président répond que la Ville s'alignera et offrira cette prime lorsque la Région la mettra en œuvre.

C *Vérification de la caisse de Madame la Receveuse pour le 3^{ème} trimestre 2009*

Le Conseil prend note de cette vérification de caisse qui laisse apparaître un avoir justifié de + 665.573,07 € à la date du 23 novembre 2009.

Tous les points suivants seront adoptés à l'unanimité par le Conseil Communal

D *Zone de police - Budget de l'exercice 2010 - Fixation de la dotation communale.
Décision.*

5 **REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE
CIRCULATION ROUTIERE - MESURES SUR LES VOIRIES COMMUNALES**
Décision

- Abrogation de l'interdiction de stationner côté pair à la rue de la Verrerie ;
- Modification des limites de l'agglomération d'Henripoint ;
- Modification des limites de l'agglomération de Braine-le-Comte Chee. de Bruxelles (à hauteur du LiDL) ;
- Création d'un passage pour piétons rue du Haut Bosquet ;
- Création d'une zone d'évitement Place de Steenkerque ;
- Création d'un passage pour piétons rue du Centre, 32 ;
- Réservation d'un emplacement pour handicapé rue Edouard Etienne, 32.

6 **INVESTISSEMENTS**
*Wateringue de la Senne
Entretien d'une partie du cours d'eau la Braînette - Quote-part à charge de la Ville - Exercice 2009 - Approbation.*

7 **URBANISME**
*Abrogation des plans particuliers d'aménagements n° 6 « Ferme de la Tour » et 6B1 « Champ du Moulin » - * Décision.*

8 PATRIMOINE COMMUNAL

A *Acquisition de gré à gré d'un immeuble sis rue de Mons, 31
Décision*

B *Convention de location en vue de la création de la réserve
naturelle domaniale « le Clos du Vertbois ».
Décision*

C *Acquisition de gré à gré d'un bout de terrain dans le prolongement du
terrain de football de Ronquières.
Décision.*

9 ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES IGRETEC - I.G.H. ET I.P.F.H.
*Assemblées Générales des 17 et 19 décembre 2009
Ordre du jour - Approbations - Votes*

10 A.S.B. L. "Les territoires de la mémoire".
Adhésion au réseau - Décision.

Le Conseil unanime accepte de délibérer sur le point suivant qui ne faisait pas partie de l'ordre du jour :

10 bis ASSOCIATION CHAPITRE XII - C.P.A.S.

Le Conseil Communal approuve l'accord du Conseil de l'Action Sociale sur la création de l'association précitée qui réunit les 15 C.P.A.S. de la région du Centre.

11 SEANCES DES 27 OCTOBRE ET 23 NOVEMBRE 2009

Procès-verbaux - Approbation.

Leurs rédactions ne donnant lieu à aucune observation, les procès-verbaux précités sont adoptés.

12 INFORMATIONS

Fixation des dates et heures des réunions du Conseil Communal en 2010

13 INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Collège répond à l'interpellation de la Conseillère Simon au sujet de la mise en œuvre de la zone bleue élargie et des problèmes de parking pour les navetteurs.

Le huis clos est ensuite prononcé pour l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS

14 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

- A *Ecoles d'Hennuyères et de Steenkerque
Notification d'un congé de maladie d'une institutrice maternelle.
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.*
- B *Ecole d'Hennuyères
Notification d'un congé de maternité d'une institutrice maternelle.
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.*
- C *Ecole de Ronquières
Notification d'un congé de maladie de la directrice.
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.*
- D *Ecole de Ronquières
Notification d'un congé de maladie de la directrice.
Désignation à titre intérimaire d'une institutrice primaire. Décision.*
- E *Ecole de Ronquières
Notification d'une modification d'attribution d'une institutrice maternelle.
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.*
- F *Ecole de Ronquières
Notification d'une modification d'attribution d'une institutrice maternelle
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.*
- G *Implantation de Steenkerque
Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire.
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.*
- H *Implantation de Steenkerque
Notification d'une absence pour formation d'une institutrice maternelle.
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.*
- I *Implantation de Steenkerque
Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.*
- J *Notification d'un congé de maladie d'une maîtresse spéciale de religion
catholique.
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.*

- K *Implantation d'Hennuyères*
Modification d'attribution d'une institutrice maternelle.
Décision
- L *Ecartement pour la protection de la maternité d'une institutrice primaire*
Décision
- M *Désignation à titre intérimaire de remplaçants*
Décision
- N *Ecole d'Hennuyères*
Désignation d'une institutrice primaire
Décision
- 15 **E.I.C.B. - PERSONNEL**
Réaffectation d'un professeur de néerlandais
Modification d'attribution de professeurs de néerlandais.
- 16 **CORPS DES SAPEURS-POMPIERS - PERSONNEL**
Licenciement d'un sapeur-pompier
Décision
- 17 **MAISON DES JEUNES**
Désignation des 4 nouveaux membres de droit
Le Conseil désigne Monsieur Aoulaf Messoud pour le parti Ecolo, Madame la Conseillère Roobaert pour les I.C., Monsieur l'Echevin Fievez pour le P.S. et Madame Sylvie Malaise pour le M.R.
- 18 **COMMISSION DE RENOVATION URBAINE**
Désignation des 4 Conseillers Communaux.
L'Assemblée désigne Madame la Conseillère Simon pour Ecolo, Monsieur le Conseiller Lechêne pour le M.R., Monsieur le Conseiller Jeanmart pour les I.C. et Monsieur le Conseiller Brancart pour le P.S.
- 19 **COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DU ZONING DE LA GUELENNE**
Désignation des membres
Sont désignés en qualité d'effectifs : Messieurs Ducarmois (M.R.) Jeanmart (I.C.) et Baise (P.S.)
Sont désignés en qualité de suppléants : Messieurs Van elderen (M.R.), De Smet (I.C.) et Renard (P.S.)
Les représentants du groupe Ecolo seront désignés par la suite.
- 20 **REGLEMENT GENERAL DE POLICE**
Désignation des agents constatateurs chargés de constater les infractions

Conseil Communal du 15 décembre 2009

administratives.
Décision

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 H 30.